

[Cellule Mouvement](#)

[Tél. 03 86 72 20 22](tel:0386722022)

[Mél. diper89@ac-dijon.fr](mailto:diper89@ac-dijon.fr)

2009/ 04
SPÉCIAL « MOUVEMENT »

MOUVEMENT DU PERSONNEL
des ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES et SPÉCIALES

Ce document concerne le mouvement des instituteurs et professeurs des écoles (adjoints, directeurs d'école à classe unique, directeurs d'école à deux classes et plus et directeurs d'établissement spécialisé), ainsi que les PE sortant d'IUFM.

Les instituteurs et les professeurs des écoles qui souhaitent participer au mouvement, doivent **obligatoirement** utiliser la procédure de **saisie des vœux via internet**.

Le mouvement départemental pour la rentrée 2009 sera organisé en une seule phase, pour tous les enseignants : elle intègrera donc les néo-titulaires (sortants d'IUFM).

La note de service n°2008-150 du 29/10/2008 préconise que les néo-titulaires ne soient pas affectés sur des postes identifiés comme « difficiles » (ZEP, postes ASH...), sauf s'ils se portent volontaires. En conséquence, ces postes leur seront signalés lors d'une réunion d'information, organisée à l'IUFM, le mercredi 15 avril 2009 à 15 heures.

Tous les maîtres sont priés de prendre connaissance des instructions suivantes. Après lecture, ils émargeront ci-dessous.

Émargement des maîtres de l'école :

.../...

1

CALENDRIER des opérations de mouvement

1 - Saisie des vœux par internet (voir instructions par ailleurs)

ouverture du serveur le → 27 avril 2009

fermeture du serveur le → 12 mai 2009

2 – Mouvement informatisé en C.A.P.D. → 12 juin 2009

3 – Phase d'ajustement → 30 juin 2009

2

INSTRUCTIONS POUR LE MOUVEMENT

Une notice intitulée "**INSTRUCTIONS** pour le **MOUVEMENT**" est jointe au présent B.D.E.

3

LISTE DES POSTES ET CODES

La liste annexée au présent B.D.E. récapitule, par commune, les postes en écoles élémentaires et maternelles, (directeurs, adjoints et titulaires-mobiles) ainsi que les postes de l'EREA de JOIGNY, des SEGPA et les postes à sujétions particulières et les ZEP

Attention ! les postes « soutien aux apprentissages fondamentaux » ne sont pas publiés avec les PSP, mais dans leur école de rattachement et sous l'intitulé « adjoint de classe élémentaire ».

Tous les postes sont susceptibles de devenir vacants.

Je demande à tous les maîtres de se conformer à ces instructions.



Je vous recommande vivement de demander tous les postes qui vous intéressent, qu'ils soient vacants ou non.

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Yonne,

Jean-Michel HIBON